

B.P. 67

☎ : 03.20.79.44.70

☎ : 03.20.79.57.59

\*\*\*\*\*

N° 83/22

Le Maire de la ville de Cysoing

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R417-10 et R.325-1,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, quatrième et huitième partie (signalisation de prescription et signalisation temporaire),

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu les travaux effectués par la société DUVAL, 1460 ZA du Looweg, 59122 HONDSCHOOTE

Considérant la nécessité de fixer les règles de circulation,

## **TRAVAUX DUVAL (REPARATIONS RESEAUX ASSAINISSEMENT)**

**Du 7 février au 18 février 2022 inclus**

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** A compter du 7 février et jusqu'au 18 février 2022 inclus, suite aux travaux de réparations de réseaux d'assainissement effectués par la société DUVAL, la circulation du n° 432 au n°614 rue Salvador Allende, sera réduite à une voie et régulée avec alternat par feux tricolores à cycle fixe, pour permettre le déroulement des travaux.

**Article 2 :** **Le stationnement sera totalement interdit au droit des travaux, du n° 432 au n° 614 rue Salvador Allende.**

**Tout stationnement sur ces places sera considéré comme gênant. Toute infraction sera relevée par procès-verbal et sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.**

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Monsieur le Maire de Cysoing, Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Cysoing, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Cysoing, et tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, à Monsieur l'Officier du centre de secours de Cysoing, à la société DUVAL.

Publié et rendu exécutoire

Fait à Cysoing, le 31 janvier 2022

Le 31 janvier 2022  
Le Maire,  
Benjamin DUMORTIER



Le Maire,  
Benjamin DUMORTIER

